

## SIVU LA ROSIERE SAINT BERNARD

### PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

**8 octobre 2025 – 18h en Mairie de Montvalezan**

Date de convocation : 2 octobre 2025

Date de publication-affichage : 2 octobre 2025

membres en exercice : 10

membres présents : 7

membres absents : 3

membres ayant donné pouvoir : 2

Le 8 octobre 2025 à 18h, les membres du Conseil syndical, dûment convoqués, se sont réunis salle du Conseil – Mairie de Montvalezan - sous la présidence de Jean-Claude FRAISSARD.

**Etaient présents :** Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir de Pierre MAZE), Lionel ARPIN, Christel MAILHE, Mathieu LECLERCQ, Thierry GAIDE (pouvoir de Thierry VIGNES), Jean-Pierre MAITRE, Dominique MAITRE.

**Etaient excusés :** Thierry VIGNES (suppléant de Stéphane GAIDE titulaire également absent ; donne pouvoir à Thierry GAIDE), Pierre MAZE (donne pouvoir à Jean-Claude FRAISSARD), Thibault GAIDET.

Dominique MAITRE est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

Invités :

Jean REGALDO DSR, Directeur DSR (délibérations 08 ; question diverse 1 et Tour de Table)  
Philippe GIMBRET, Responsable Finances Montvalezan, Didier CHARVET, Secrétaire SIVU LRSB

**Approbation à l'unanimité du Procès-Verbal du 4 mars 2025 – pas de remarques.**

**1 – DELIBERATIONS**

**D2025 08 AG – Remontées mécaniques Tarifs publics « saison 2025-2026» - complétude**

Discussion :

Jean-Claude FRAISSARD – sollicite Jean REGALDO sur les éléments nouveaux depuis la délibération prise lors du dernier conseil syndical en mars dernier.

Jean REGALDO – informe – la seule modification qui a été apportée concerne les tarifs des moniteurs de ski de l'extérieur – précise – pas de changement autre.

Délibération :

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée la délibération du 4 mars 2025 approuvant les tarifs principaux pour la saison d'hiver 2025/2026.

HIVER 2025-2026		ADULTE (13-64 ans inclus)	ENFANT (5-12 ans inclus)	SÉNIOR (65-74 ans* inclus)	EXCLUSIVITÉ WEB	CARTE RECHARGEABLE
Du 13/12/25 au 19/04/26					2.00 € / JOUR	+ 2.00€
<b>LA ROSIÈRE (FRANCE)</b>					Pour bénéficié d'un forfait de ski modifiable, annulable et remboursable jusqu'au jour J. Hors forfait de ski saison et offres promotionnelles.	
4 heures	48.00 €	36.00 €	43.00 €			
1 journée	54.00 €	40.50 €	48.50 €			Non remboursable
<b>ESPACE SAN BERNARDO (FRANCE+ITALIE)</b>						
1 journée	58.00 €	43.50 €	52.00 €			
2 jours consécutifs	106.50 €	80.00 €	96.00 €			* Justificatif obligatoire
3 jours consécutifs	156.00 €	117.00 €	140.50 €			** Accès gratuit
4 jours consécutifs	206.00 €	154.50 €	185.50 €		VERMEIL (75 ans* et +)	
5 jours consécutifs	250.00 €	187.50 €	225.00 €			
6 jours consécutifs	295.00 €	221.50 €	265.50 €	ESPACE SAN BERNARDO	1 jour 18.00 € 6 jours 55.50 € Saison 220.00 €	
7 jours consécutifs	329.00 €	247.00 €	296.00 €			
8 jours consécutifs	363.50 €	272.50 €	327.00 €			
9 jours consécutifs	398.00 €	298.50 €	358.00 €			
10 jours consécutifs	431.50 €	323.50 €	388.50 €	PASS PIÉTON	ADULTE   ENFANT	
11 jours consécutifs	464.50 €	348.50 €	418.00 €		1 jour 19.00 €   14.50 €	
12 jours consécutifs	498.00 €	373.50 €	448.00 €		6 jours 40.50 €   30.50 €	
13 jours consécutifs	531.00 €	398.50 €	478.00 €		Télésièges Roches Noires, Echerts, Plan du Repos, Fort et Ecoulets	
14 jours consécutifs	564.50 €	423.50 €	508.00 €			
15 jours consécutifs	599.50 €	449.50 €	539.50 €			
SAISON	780.50 €	585.50 €	702.50 €		COOL SKI - DÉBUTANT	
ANNUEL	880.50 €	660.50 €	792.50 €		24.00 € pour 3 heures consécutives	
SAISON 2/7	429.50 €	322.00 €	386.50 €			
Plus d'informations et offres exclusives sur <a href="http://www.lerosiere.ski">www.lerosiere.ski</a>					Tapis Lutins**   Télésièges Clarines + Lievre Blanc + Manessier**   Télésiège Dahu	

Dans la continuité de cette grille tarifaire, sont déclinés de nombreux tarifs spécifiques. Monsieur le Président explique qu'il convient désormais d'approuver l'exhaustivité des tarifs qui seront proposés au cours de la prochaine saison d'hiver par le délégataire. Monsieur le Président informe de l'élaboration de ceux-ci et de leurs spécificités.

**Les membres du Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**⇒ APPROUVENT l'ensemble de la grille tarifaire, tel que proposée par la SAS**  
**« Domaine Skiable de la Rosière » précisés ci-après.**



#### Assurance Carré Neige

Carré Neige Insurance

8 à 15 jours : 28€ / Saison : 49€  
 8-15 days: €28 / Season: €49  
 Achat aux caisses, en bonnes ou en ligne  
 Available at ticket offices, terminals or online

3 € 50  
 /jour  
 /personne

#### Carte rechargeable

Rechargeable card  
 Non remboursable  
 Non refundable

2 € 00

## Adulte (13-64 ans inclus)

*Adult (13-64 yo. included)*

### Espace San Bernardo <sup>(1)</sup>

1 Journée	1 day	58,00€
2 Jours consécutifs	2 consecutive days	106,50€
3 Jours consécutifs	3 consecutive days	156,00€
4 Jours consécutifs	4 consecutive days	206,00€
5 Jours consécutifs	5 consecutive days	250,00€
<b>6 Jours consécutifs</b>	<b>6 consecutive days</b>	<b>295,00€</b>
<b>6 Jours X-periences</b>	<b>6 days X-PERIENCES</b>	<b>370,00€</b>
7 Jours consécutifs	7 consecutive days	329,00€
8 Jours consécutifs	8 consecutive days	363,50€
9 Jours consécutifs	9 consecutive days	398,00€
10 Jours consécutifs	10 consecutive days	431,50€
11 Jours consécutifs	11 consecutive days	464,50€
12 Jours consécutifs	12 consecutive days	498,00€
13 Jours consécutifs	13 consecutive days	531,00€
14 Jours consécutifs	14 consecutive days	564,50€
15 Jours consécutifs	15 consecutive days	599,50€
Saison 2/7	Season 2/7	429,50€
Saison	Season	780,50€
Annuel (HIVER + ÉTÉ)	Annual	880,50€

### La Rosière <sup>(1)</sup>

4 heures consécutives	48,00€
1 journée	54,00€

### Tarifs spéciaux

Extension Italie <i>Italy extension</i>	27,00€
Prolongation 1 jour <i>1 day extension</i>	49,50€
Prolongation 2 jours <i>2 days extension</i>	90,50€
1 jour Polyvalence	44,00€
1 jour Snowkite <i>1 day Snowkite</i>	43,50€
1 jour Ski à la carte	49,50€
Tarif Invalidité <sup>(2)</sup>	-50% sur le forfait adulte Espace San Bernardo journée & le forfait adulte prétou journée

<sup>(1)</sup> sur présentation, par le titulaire, de sa carte  
invalidité 80% et plus ou Mobilité Inclusion mention  
Invalidité en cours de validité

<sup>(1)</sup> EXCLUSIVITÉ VENTE EN LIGNE : 2,00€ /jour pour bénéficier d'un forfait modifiable, annulable et remboursable jusqu'à la date de début de validité, à condition qu'il n'ait pas été utilisé. Hors forfaits 2/7 saison, saison, annuel, X-PERIENCES et offres promotionnelles.

WEB ONLY: €2.00/day for a skipass that can be changed, cancelled, or refunded until the start date, provided it has not been used.  
Excluding 2/7 season, season, annual, X-PERIENCES skipasses, and promotional offers.

## Enfant (5-12 ans inclus)

*Child (5-12 yo. included)*

### Espace San Bernardo <sup>(1)</sup>

1 journée	1 day	43,50€
2 Jours consécutifs	2 consecutive days	80,00€
3 Jours consécutifs	3 consecutive days	117,00€
4 Jours consécutifs	4 consecutive days	154,50€
5 Jours consécutifs	5 consecutive days	187,50€
<b>6 Jours consécutifs</b>	<b>6 consecutive days</b>	<b>221,50€</b>
<b>6 Jours X-periences</b>	<b>6 days X-PERIENCES</b>	<b>296,50€</b>
7 Jours consécutifs	7 consecutive days	247,00€
8 Jours consécutifs	8 consecutive days	272,50€
9 Jours consécutifs	9 consecutive days	298,50€
10 Jours consécutifs	10 consecutive days	323,50€
11 Jours consécutifs	11 consecutive days	348,50€
12 Jours consécutifs	12 consecutive days	373,50€
13 Jours consécutifs	13 consecutive days	398,50€
14 Jours consécutifs	14 consecutive days	423,50€
15 Jours consécutifs	15 consecutive days	449,50€
Saison 2/7	Season 2/7	322,00€
Saison	Season	585,50€
Annuel (HIVER + ÉTÉ)	Annual	660,50€

### La Rosière <sup>(1)</sup>

4 heures consécutives	36,00€
1 journée	40,50€

### Tarifs spéciaux

Extension Italie <i>Italy extension</i>	21,00€
Prolongation 1 jour <i>1 day extension</i>	37,00€
Prolongation 2 jours <i>2 days extension</i>	68,00€

<sup>(1)</sup> EXCLUSIVITÉ VENTE EN LIGNE : 2,00€ /jour pour bénéficier d'un forfait modifiable, annulable et remboursable jusqu'à la date de début de validité, à condition qu'il n'ait pas été utilisé. Hors forfaits 2/7 saison, saison, annuel, X-PERIENCES et offres promotionnelles.

WEB ONLY: €2.00/day for a skipass that can be changed, cancelled, or refunded until the start date, provided it has not been used. Excluding 2/7 season, season, annual, X-PERIENCES skipasses, and promotional offers.

## **Senior (65-74 ans inclus)**

*Senior (65-74 yo. included)*

### **Espace San Bernardo<sup>(1)</sup>**

1 journée	1 day	52,00€
2 Jours consécutifs	2 consecutive days	96,00€
3 Jours consécutifs	3 consecutive days	140,50€
4 Jours consécutifs	4 consecutive days	185,50€
5 Jours consécutifs	5 consecutive days	225,00€
6 Jours consécutifs	6 consecutive days	265,50€
6 Jours X-periences	6 days X-PERIENCES	340,50€
7 Jours consécutifs	7 consecutive days	296,00€
8 Jours consécutifs	8 consecutive days	327,00€
9 Jours consécutifs	9 consecutive days	358,00€
10 Jours consécutifs	10 consecutive days	388,50€
11 Jours consécutifs	11 consecutive days	418,00€
12 Jours consécutifs	12 consecutive days	448,00€
13 Jours consécutifs	13 consecutive days	478,00€
14 Jours consécutifs	14 consecutive days	508,00€
15 Jours consécutifs	15 consecutive days	539,50€
Saison 2/7	Season 2/7	386,50€
Saison	Season	702,50€
Annuel (HIVER + ÉTÉ)	Annual	792,50€

### **La Rosière<sup>(1)</sup>**

4 heures consécutives	43,00€
1 journée	48,50€

### **Tarifs spéciaux**

Extension Italie <i>Italy extension</i>	24,50€
Prolongation 1 jour <i>1 day extension</i>	44,00€
Prolongation 2 jours <i>2 days extension</i>	81,50€

<sup>(1)</sup> EXCLUSIVITÉ VENTE EN LIGNE :  
2,00€ /jour pour bénéficier d'un forfait modifiable, annulable et remboursable jusqu'à la date de début de validité, à condition qu'il n'ait pas été utilisé. Hors forfaits 2/7 saison, saison, annuel, X-PERIENCES et offres promotionnelles.

WEB ONLY: €2,00/day for a skipass that can be changed, cancelled, or refunded until the start date, provided it has not been used. Excluding 2/7 season, season, annual, X-PERIENCES skipasses, and promotional offers.

## **Vermeil (75 ans et +)<sup>(1)</sup>**

*Vermeil (75 and over)<sup>(1)</sup>*

### **Espace San Bernardo**

1 journée	1 day	18,00€
2 Jours consécutifs	2 consecutive days	27,00€
3 Jours consécutifs	3 consecutive days	35,00€
4 Jours consécutifs	4 consecutive days	43,50€
5 Jours consécutifs	5 consecutive days	50,00€
6 Jours consécutifs	6 consecutive days	55,50€
7 Jours consécutifs	7 consecutive days	66,00€
8 Jours consécutifs	8 consecutive days	74,50€
9 Jours consécutifs	9 consecutive days	83,00€
10 Jours consécutifs	10 consecutive days	91,00€
11 Jours consécutifs	11 consecutive days	99,00€
12 Jours consécutifs	12 consecutive days	106,50€
13 Jours consécutifs	13 consecutive days	114,00€
14 Jours consécutifs	14 consecutive days	122,00€
15 Jours consécutifs	15 consecutive days	129,50€
Saison	Season	220,00€

<sup>(1)</sup> Sur présentation d'un justificatif d'âge  
*On presentation of proof of age*

# Forfait X-PERIENCES

## X-PERIENCES SKIPASS

Adulte (13-64 ans inclus) Adult (13-64 yo. included)	Enfant (5-12 ans inclus) Child (5-12 yo. included)	Senior (65-74 ans inclus) Senior (65-74 yo. included)
370,00€	296,50€	340,50€

<p><b>Forfait de ski Skipass</b></p> <p>Accès complet au Domaine Skiablede La Rosière - Espace San Bernardo (France + Italie) <b>Forfait de ski 6 jours valable 7 jours consécutifs !</b></p> <p>Complete access to the Ski Areaof La Rosière - Espace San Bernardo (France + Italy) <b>6-day pass valid for 7 consecutive days!</b></p>	<p><b>Services inédits Additional features</b></p> <p>Café, croissant et jus d'orange en altitude ! Un Aperol Spritz (avec ou sans alcool) pour un après-ski festif...  Coffee, croissant and orange juice at altitude! Aperol Spritz (with or without alcohol) for a festive après-ski...</p>
<p><b>Avantages exclusifs Exclusive benefits</b></p> <p>Assurance annulation jusqu'à J-2 ! Un accès illimité au domaine en piétons - raquettes !  Cancellation insurance up to D-2! Unlimited access to the ski area on foot and snowshoes!</p>	<p><b>Une montagne d'activités A mountain of activities</b></p> <p>Pour tous les goûts, tous les âges et tous les niveaux ! <b>Patinoire + Cinéma + Bowling + Laser Game</b></p> <p>For all tastes, all ages and all abilities! <b>Ice rink + Cinema + Bowling + Laser Game</b></p>

## Autres tarifs

### Other prices

CARTE DE RÉDUCTION	RÉDUCTION APPLIQUÉE	CONDITIONS D'OBTENTION
Carte invalidité Adulte	50% de réduction sur le tarif public du forfait adulte Espace San Bernardo journée et sur le tarif public du forfait adulte piéton journée.	Être détenteur d'une carte invalidité 80% ou carte CMI Invalidité
Carte Jeune Haute Tarentaise & Okay Savoie	Forfait 1 jour ESB 40,50€	Être détenteur d'une carte jeune Haute Tarentaise ou Okay Savoie en cours de validité
Ski à la carte	1 jour ESB 49,50€	Sur présentation de la carte «Ski à la carte» en cours de validité
Moniteur & Guide de haute montagne	1 jour Rosière 32,50€ ou 1 jour ESB 35,00€	Sur présentation d'une carte professionnelle en cours de validité, qualification ski alpin ou snowboard, carte ISIA (carte UIAGM, carte SNGM)
Polyvalence	1 jour ESB 44,00€	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif de minimum 6j (tarif public) venant des Arcs, La Plagne, Val d'Isère, Tignes, Ste Foy en Tarentaise ou Valmorel <a href="#">Plus de détails page suivante &gt;</a>
Prolongation d'un forfait de ski 6 jours min.	1j ESB Adulte 49,50€ ou 2j 90,50€ 1j ESB Enfant 37,00€ ou 2j 68,00€ 1j ESB Séniior 44,00€ ou 2j 81,50€	Sur présentation du forfait et de son justificatif en fin de validité
Accès au Stade de Slalom	Tarifs publics : 19,50€ la journée, 34,00 € 2 jours et 49,00 € 3 jours  Gratuité pour les compétitions «nationales, régionales inscrites au calendrier de la FFS» qui doivent se dérouler hors périodes scolaires.	Forfait limité sur les téléskis du Lièvre Blanc et de Poletta (accès par Roches Noires en cas de fermeture de Poletta). Sur demande anticipée.  Forfait limité sur les téléskis du Lièvre Blanc et de Poletta (accès par Roches Noires en cas de fermeture de Poletta). Réservés à une compétition organisée par une structure affiliée à la Fédération Française de Ski.

# Polyvalence

## Fonctionnement :

Bénéficiez de remise sur le forfait journée d'une station à l'autre.

44,00€\* le forfait journée Espace San Bernardo.

Get a discount on the daily skipass from one skiresort to the other. 1-day Espace San Bernardo skipass at 44,00€\*.

Conditions de l'offre décrites ci-dessous.  
Terms and conditions below.

OÙ ?	QUAND ?	COMMENT ?
44,00€* Valmorel - Grand Domaine <-> Espace San Bernardo	du 20/12/2025 au 11/04/2026	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Grand Domaine : tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison » Grand Domaine : tarif public, 2/7 et copropriétaire</li></ul>
44,00€* Tignes - Val d'Isère <-> Espace San Bernardo	2 fois pour les forfaits « Saison » et 1 fois pour les forfaits « Séjour » du 13/12/2025 au 18/04/2026	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Tignes - Val d'Isère tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait Saison Tignes - Val d'Isère tarif public</li></ul>
34,00€* Sainte- Foy <-> Espace San Bernardo	du 13/12/2025 au 18/04/2026	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Sainte Foy : tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison» Sainte Foy : tarif public, 2/7 et copropriétaire</li></ul>
44,00€* Les Arcs <-> Espace San Bernardo	du 13/12/2025 au 18/04/2026	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » Les Arcs tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison» Les Arcs tarif public,</li></ul>
44,00€* La Plagne <-> Espace San Bernardo	du 13/12/2025 au 18/04/2026	Sur présentation d'un forfait en cours de validité et de son justificatif d'achat : <ul style="list-style-type: none"><li>Forfait « Séjour » La Plagne tarif public de 6 jours et plus</li><li>Forfait « Saison» La Plagne tarif public,</li></ul>

## Autres tarifs

Other prices

### Pass Tribu-Famille : jusqu'à 23,50€ de remise par personne !

A partir de 4 forfaits 6 jours ou plus achetés en une même transaction, c'est 8% de remise pour tous, sans justificatif, sur toutes les catégories d'âge !

Offre valable uniquement sur des achats groupés à partir de 4 forfaits 6 jours (ou plus) ADULTE, ENFANT ou SENIOR achetés simultanément (en une unique transaction), et pour des forfaits ayant les mêmes dates de validité et les mêmes durées.

**ENTRE AMIS OU EN FAMILLE : TOUTES LES TRIBUS ONT DROIT À LEUR REMISE !**

## Enfant (- 5 ans)<sup>(1)</sup>

*Child (under 5)<sup>(1)</sup>*

LA ROSIÈRE	1 JOUR
<b>Gratuit / free</b>	

EXTENSION ITALIE	1 JOUR
<b>21,00€</b>	

(1)Gratuité accordée sur présentation d'un justificatif d'âge  
Une photo est obligatoire pour les forfaits saison.  
*Free pass delivered on presentation of proof of age.  
Picture required for season passes.*

## Cool Ski

*Beginner Skipass*

FORFAIT DÉBUTANT BEGINNER SKIPASS	3H CONSÉCUTIVES 3 CONSECUTIVE HOURS
<b>24,00€</b>	

Accès uniquement au tapis des Lutins, aux téléskis Clarines, Lièvre Blanc, Manessier et au téléski Dahu.

## Piétons-Raquettes

*Pedestrian-Snowshoeing*

PASSAGES ILLIMITÉS UNLIMITED	1 JOUR 1 DAY	6 JOURS 6 DAYS
Adulte <i>Adult</i>	<b>19,00€</b>	<b>40,50€</b>
Enfant (5-12 ans) <i>Child (5-12 yo)</i>	<b>14,50€</b>	<b>30,50 €</b>

REMONTÉES ACCESSIBLES ACCESSIBLE SKI LIFTS	DERNIÈRE MONTÉE PIÉTONS LAST PEDESTRIAN ASCENT
<ul style="list-style-type: none"> <li>Télésiège Roches Noires</li> <li>Télésiège des Eucherts</li> <li>Télésiège du Plan du Repos</li> <li>Télésiège du Fort</li> <li>Télésiège des Ecudets</li> </ul>	<b>15:30</b>

DERNIÈRE DESCENTE LAST DESCENT	FORT	ECUDETS	AUTRES TÉLÉSIÈGES
13/12/2025 - 31/01/2026	<b>16:25</b>	<b>16:15</b>	<b>16:40</b>
01/02/2026 - 18/04/2026	<b>16:35</b>	<b>16:25</b>	<b>16:50</b>

# Tarifs des frais de secours

## Rescue Fees

Frais de secours, incluant la TVA, consécutifs à la pratique du ski alpin, y compris la pratique du ski de randonnée, du ski nordique et toutes disciplines de glisse sur neige assimilées.

Accompagnement	71,00 €
Zone A <i>Zones rapprochées</i>	290,00 €
Zone B <i>Zones éloignées</i>	506,00 €
Zone C <i>Hors pistes</i>	1 016,00 €

Les secours sur le domaine de La Thuile (Italie) sont payant (200€)  
Rescue fee on La Thuile's ski area amount to 200€

Les frais de secours doivent être réglés sur place à l'accueil des pistes, situé à la Maison du Ski à La Rosière Centre entre 9:30 et 17:00.

## Rapatriement en FRANCE depuis l'ITALIE

To FRANCE from ITALY

### En cas de retard

*In case of delay*

Sous réserve de faisabilité du rapatriement  
*Subject to repatriation feasibility*

RETARD SUPÉRIEUR À 5 MINUTES (strictement inférieur à 15 minutes) MORE THAN 5 MINUTES (strictly under 15 mintues)	<b>60,00€ TTC</b> <i>/pers.</i>
RETARD SUPÉRIEUR À 15 MINUTES MORE THAN 15 MINUTES	<b>120,00€ TTC</b> <i>/pers.</i>

Détails suivant Convention La Thuile / La Rosière

# Forfait Altitude

Altitude Skipass

Prix unique : **35,50€**  
Single price:

**Accès aux télésièges suivants – 1 seul passage possible sur chacune des remontées citées :**

Access to the following chairlifts - Only 1 uphill possible on each of the above lifts:

Télésiège des Ecuets – 1 passage

Télésiège Roches Noires – 1 passage

Télésiège Fort ou Moulins – 1 passage au choix

Disponible uniquement en caisses et dans les points de vente suivants :  
Maison du ski (caisse centrale) et Ecuets.

## 2 – QUESTIONS DIVERSES

### **2.1 Demande du déléataire de la délégation de service public d'exploitation du domaine skiable relative à la modification de la durée d'amortissement des éléments des télésièges à pince fixe – Avis**

Jean-Claude FRAISSARD – interroge Jean REGALDO pour expliciter la demande faite par le déléataire relative à l'ajustement de la modification de la durée d'amortissement sur les télésièges à pince fixe.

Jean REGALDO – confirme – volonté d'ajuster la durée d'amortissement des télésièges à pince fixe sur le même principe que ce que nous avions réalisé en 2021 pour les télésièges débrayables – explique – il s'agit d'une pure mesure fiscale et de répondre aux demandes des commissaires aux comptes, que les durées soient similaires à la durée de vie des pièces – il s'agit d'une harmonisation.

Jean-Claude FRAISSARD – indique – nous avons fait quelques recherches et ces durées se pratiquent effectivement ainsi sur d'autres stations.

Jean REGALDO - explique – cela ne change pas grand-chose avec une délégation de service public qui se finit en 2039

Jean-Pierre MAITRE – indique - une durée plus importante impacte la valeur résiduelle en fin de contrat.

Jean REGALDO – atteste et pondère – oui mais sensiblement – il s'agit uniquement d'une augmentation de la durée d'amortissement sur le câble à 20 ans au lieu de 10 ; et la durée sur

les autres pièces serait portée à 20 ans au lieu de 15 – exprime – en revanche, ne pas modifier générerait un risque fiscal.

Les propositions de modification de durée d'amortissement portent sur les composants suivants :

Télésiège à pinces fixes	Composant câble	Composant balanciers	Composant moteur/réducteur
Durée actuelle	10 ans	15 ans	15 ans
Durée proposée	20 ans	20 ans	20 ans

Jean-Claude FRAISSARD – sollicite l'avis du conseil syndical.

Le conseil syndical donne un avis favorable à l'unanimité.

-----

## **2.2 Discussions et suites à donner à la réponse défavorable de la commune de Montvalezan en application de l'article L 5212-7-1 CGCT s'agissant de la demande de modification de la représentativité au sein du conseil syndical formulée par la commune de Séez**

Jean-Claude FRAISSARD – exprime - en tant que président du SIVU, je rappelle la demande de la commune de Séez qui a été reçue par le SIVU en juin dernier et qui a été transmise à la commune de Montvalezan pour se prononcer – celle-ci disposait de trois mois conformément à l'article L 5212-7-1 du CGCT – rappelle - la demande de la commune de Séez concerne la modification de la représentativité des élus des deux communes au sein du SIVU et c'est ici cette seule question qui est concernée - la commune de Montvalezan a produit une délibération le 28 août 2025 et s'est prononcée contre la modification sollicitée - il est fait le constat que la commune de Montvalezan dispose de nombreux arguments pour justifier le maintien de la représentativité actuelle notamment les éléments suivants : Les populations respectives de Séez et de Montvalezan ont depuis la création du SIVU, varié positivement en faveur de Montvalezan et non pas de Séez - par conséquent le critère de variation démographique est inexistant pour Séez ; or c'est ce seul critère qui doit être pris en compte comme l'a d'ailleurs rappelé le Sous-Préfet l'année dernière à Séez lors de sa demande de 2024 – ajoute – par ailleurs, la jurisprudence refuse la demande de modification de la représentativité lorsque des motifs d'intérêt général établis justifient le maintien de la répartition des voix initiales, tels que l'implication d'une collectivité par rapport à l'autre, en termes d'investissements, de gestion, d'organisation – rappelle - ce soir nous sommes dans un cadre informel et je vous demanderai de vous prononcer si cela doit être inscrit officiellement ou non à l'ordre du jour du SIVU, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui – précise - si un vote était demandé ce soir pour inscrire cette demande en tant que délibération, ce vote sera réalisé à la majorité absolue de voix des présents et des pouvoirs et non pas à la majorité qualifiée – explique - si le résultat de ce vote devait être défavorable, je constaterai alors la situation de blocage et il conviendra de solliciter Mme La Préfète sur les suites à donner – situation de blocage dans le contexte d'un SIVU bien particulier à deux membres – ajoute et précise - le Préfet n'est pas lié par le sens de la délibération qui serait prise par les communes et par le SIVU ; il dispose d'un pouvoir d'appréciation, et n'est pas en compétence liée – indique - c'est la jurisprudence du Syndicat intercommunal d'Issoudun – précise - ainsi le Juge administratif n'exercerait qu'un contrôle de la seule erreur manifeste d'appréciation sur le sens de l'arrêté préfectoral qui doit être pris – précise et conclut - la demande de modification de répartition des recettes ne procède pas de \*\*\*l'\*\*\*article L 5212-7-1 du CGCT, mais procède d'une décision du SIVU portant sur la modification éventuelle des règles de calcul établies depuis la création du SIVU et qui depuis 24 ans n'ont jamais été remises en question par Séez

– voilà ce que je voulais vous dire au préalable – interroge – voulez-vous mettre cette délibération au prochain conseil syndical du SIVU ?

Lionel ARPIN – confirme - oui, c'est important.

Christel MAILHE – confirme - oui, effectivement.

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle et constate – nous sommes dans une situation de blocage – sujet complexe administrativement et juridiquement – car nous sommes dans un SIVU rassemblant uniquement deux entités – ajoute – il s'agit aussi d'un sujet à polémiques entre deux communes voisines – indique - vous me demandez de le faire, on accèdera à cette demande là – précise - mais au préalable, je vais me retourner vers la préfecture pour savoir ce qu'elle pense de tout ça - je ne mettrai pas cela à l'ordre du jour sans avoir le retour de la préfecture vis-à-vis de la complexité particulière de cette situation.

Lionel ARPIN – interroge - par quelle méthode ?

Jean-Claude FRAISSARD - indique – je ferai part de tout cela à la préfecture et quand j'aurai le retour, nous le mettrons à l'ordre du jour.

Christel MAILHE – interroge - des délais sont-ils à respecter ?

Jean-Claude FRAISSARD – évoque – on verra ce qu'ils nous diront ; une fois ce problème de représentativité, viendront ensuite les problèmes financiers, mais c'est accessoire pour le moment.

Thierry GAIDE – approuve – oui, il faut solliciter la préfecture et organiser un rendez-vous.

Mathieu LECLERCQ – interroge - pensez-vous qu'il faut aller voir la Préfète ensemble ?

Lionel ARPIN – suggère – lui envoyer un courrier pour lui présenter la situation – estime – Monsieur le Sous-Préfet peut aider sur la méthode mais pas sur la décision.

Jean-Claude FRAISSARD – indique – j'ai rencontré Madame La Préfète, il y a deux semaines - elle n'était pas au courant du dossier.

Lionel ARPIN - suggère – peut-être demander à Monsieur le Sous-préfet son avis sur la méthode et les éléments à lui présenter.

Jean-Claude FRAISSARD – s'adresse aux représentants de Séez – il faut par ailleurs que vous apportiez des éléments.

Christel MAILHE – réagit – l'argument de la valorisation du col du Petit St Bernard, ce à quoi vous allez nous répondre, vous n'avez pas fait les 700 lits qui étaient prévus à l'origine.

Mathieu LECLERCQ – ajoute – les éléments ont été portés dans notre délibération.

Jean-Claude FRAISSARD – souligne – il n'y a pas grand-chose quand même.

Christel MAILHE - interpelle – vous n'avez pas l'air de l'admettre mais le fait de permettre de franchir une frontière et de bénéficier d'un domaine transfrontalier - c'est indéniable que beaucoup de monde vient pour aller en Italie – vous n'avez pas le même avis que nous, ce n'est pas grave – ajoute - il faut que ce SIVU vive ; c'est une coquille vide – à part décider des tarifs, on ne décide pas grand-chose – pas d'amortissement, les finances c'est zéro !

Mathieu LECLERCQ – intervient - quoi qu'il en soit, en 24 ans, la totalité des investissements réalisés, y compris sur les canons à neige, pas un seul n'a été fait sur Séez – concernant la représentativité, sur le précédent mandat, nos représentants n'étaient pas présents dans leur ensemble a priori.

Jean-Claude FRAISSARD - infirme – si, ils étaient là.

Mathieu LECLERCQ - ajoute – ils nous ont dit, que là ou pas là, les décisions étaient prises.

Dominique MAITRE - intervient – en revanche, ils étaient d'accord avec tout – les votes ont toujours eu lieu à l'unanimité.

Thierry GAIDE – rappelle – sur le précédent mandat, vos représentants étaient d'accord avec le projet d'ascenseur valléen pour relier La Rosière à Séez – y compris quand ils étaient en dehors du SIVU – le projet devait avancer – en fin de mandat précédent, la balle était dans le camp de Séez pour une révision du PLU sur le nouveau mandat et beaucoup de choses devaient découler aussi de ce projet, notamment les canons à neige – vu l'âge vieillissant du télésiège des Ecudets, la DSR mettait beaucoup d'espoir dans l'ascenseur valléen.

Mathieu LECLERCQ – réagit – il n'y avait pas de retour ski au pied – il n'y avait pas de piste dédiée – ce n'était pas un retour ski au pied, c'était un retour par les remontées mécaniques et il ne devait pas y avoir de canons à neige.

Dominique MAITRE – explique – le télésiège partait des Ecudets et rejoignait le Belvédère.

Mathieu LECLERCQ – répète – sur le projet, il n'y avait pas de canons à neige.

Dominique MAITRE – estime – vous avez mal lu le projet – le télésiège rejoignait le Belvédère et le télésiège des Ecudets aurait été supprimé – des canons à neige auraient été implantés.

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle - le diamètre des canalisations du réseau neige de culture a été dimensionné pour pouvoir alimenter les Ecudets – ajoute - la Région nous avait promis 10 millions d'euros pour l'ascenseur – regrette – ils sont désormais perdus - il a manqué de la volonté politique – ajoute et rappelle - dans le schéma de développement de la mobilité en Haute Tarentaise, cet ascenseur a été jugé pertinent

Thierry GAIDE – précise – le schéma a été en effet approuvé mais les études ne sont pas lancées.

Jean-Pierre MAITRE – explique - concernant les investissements notamment, quand nous avons développé les lits, il fallait emmener les gens sur le domaine skiable et c'est logique que la DSR ait alors développé les départs depuis La Rosière.

Mathieu LECLERCQ – estime – peut-être qu'avant d'aller sur le Mont Valaisan, on aurait pu aller sur les Bellecombès.

Jean-Pierre MAITRE- rappelle – il y avait des objectifs de lits en contre partie du développement du Mont Valaisan.

Jean-Claude FRAISSARD – indique - le dossier Bellecombès est prêt – c'est 18 millions d'euros – c'est plus coûteux que le Mont Valaisan – indique - réaliser un tel investissement sans ski propre, n'est pas envisageable par la DSR sans implication de La Thuile.

Lionel ARPIN – ajoute – et les Italiens ne sont pas prêts à bouger les règles de répartition non plus.

Jean-Pierre MAITRE – confirme et constate– oui, on ne peut donc pas remettre en cause les choses comme ça.

Mathieu LECLERCQ - insiste– pendant 24 ans ; 95 % des investissements ont été faits sur la commune de Montvalezan.

Jean-Claude FRAISSARD – rappelle – et ces investissements sont aussi bénéfiques à la commune de Séez – le SIVU vous reversera bientôt 200 000 € chaque année.

Christel MAILHE - indique – pour la taxe elle est due quoiqu'il arrive.

Jean-Claude FRAISSARD – interroge – est-ce que des investissements ont été réalisés par Séez pour développer les lits ?

Thierry GAIDE - rappelle – sur les mandats précédents, les représentants élus de Séez étaient aussi favorables à aller chercher l'altitude du Mont Valaisan.

Lionel ARPIN – estime – les canons sur les Ecudets auraient dû se faire 10 à 15 ans en arrière – l'étude Climsnow le démontrait aussi.

Mathieu LECLERCQ - constate – l'hiver dernier avec des conditions climatiques relativement douces, la neige est quand même descendue à basse altitude.

Jean-Pierre MAITRE - rappelle – ce n'était pas suffisant pour être damé et la DSR ne pouvait pas envoyer les gens.

Lionel ARPIN – estime - on peut produire de la neige.

Christel MAILHE – constate - ce qui pose problème est que nous sommes là, mais nous ne servons à rien.

Jean-Pierre MAITRE – s'étonne – pourquoi ? on échange de manière constructive.

Christel MAILHE – insiste - quoique l'on pense – quel est l'intérêt du SIVU ? - les décisions sont prises sans nous.

Lionel ARPIN – confirme et interroge – oui à quoi sert le SIVU ?

Jean-Pierre MAITRE - réagit – le SIVU sert à porter une délégation de service public commune pour l'exploitation du domaine skiable – voilà tout.

---

## 2.3 Tour de Table

Jean REGALDO – informe –**point de situation sur le projet de remplacement du télésiège de Petit-Bois** - la DAET est en cours d'instruction ; déposée en début d'été – quelques compléments ont été demandés par le service instructeur et notamment des questions émanant des services de la préfecture sur les servitudes – un courrier a été adressé par la mairie en réponse – je ne suis pas inquiet puisqu'il s'agit de demandes de précisions uniquement – je suis optimiste sur un retour favorable de la Préfecture en espérant que cela passe ainsi et qu'on puisse démarrer les travaux l'année prochaine.

Jean-Claude FRAISSARD - confirme – effectivement, ce sont essentiellement des réponses à apporter à des interrogations émises par la préfecture.

---

Mathieu LECLERCQ - interroge – qu'en est-il de l'**avancement du dossier de la retenue collinaire** – est-ce que, cela avance ?

Jean REGALDO – explique - nous souhaitions envisager trois scénarios de dimensionnement de la retenue – le bureau d'étude a été consulté, mais les études n'ont pas été lancées pour l'instant - en parallèle, nous avons sollicité DIANEIGE et Météo-France pour une étude CLIMEAU, mais l'interlocuteur EDF ayant changé, le dossier est en pause – nous attendons donc pour mener en parallèle les études.

---

Jean REGALDO – informe - j'ai été sollicité par SSIT (Savoie Stations Ingénierie Touristique) qui a fait travailler deux étudiants en réaction au rapport de la Cour des comptes et pour essayer d'avoir **un outil au niveau de la Savoie pour mesurer plus finement la vulnérabilité des stations au changement climatique** – ils se sont rapprochés naturellement de La Rosière au regard du classement réalisé par la Cour des comptes – on sait que ce mauvais résultat vient du critère de solidité économique du territoire car la Cour a pris en compte le budget du SIVU et non ceux des communes correspondantes – proposition qui nous est faite de leur envoyer des données et d'étonner leur outil en tant que site pilote – aucun coût lié – nous transmettons des données qui seront confidentielles – pas de classement à la sortie qui serait réalisé au niveau de la Savoie – estime - pas de piège – interroge - nous souhaitons votre accord car vous serez aussi sollicité pour transmettre des données – comme deux communes sont concernées, l'approche sera intéressante – je ne sais pas comment ils procéderont – nous sommes prêts à avancer sur cela et on fera le lien pour les données qu'ils souhaitent obtenir.

Jean-Claude FRAISSARD - rappelle – nous avions adressé un courrier de mécontentement à la Cour des comptes sur la méthodologie de la réalisation du classement qu'elle a effectué.

Jean REGALDO - précise – l'idée est d'avoir un outil plus pertinent conçu et réalisé par des gens plus proches des stations – indique - les données qui seront demandées aux collectivités, seront surtout, les recettes de taxe foncière, taxe de séjour etc... afin d'avoir des éléments sur la part du ruissellement du domaine skiable sur la commune ramenée aux habitants par exemple.

Mathieu LECLERCQ – interroge - à qui a été adressée cette demande ? DSR ou SIVU ?

Jean REGALDO – informe – demande adressée au domaine skiable, mais nous avons convenu avec SSDS (Savoie Stations Domaine Skiable, filiale de SSIT) que nous ne pouvions pas faire cette étude sans les communes supports – les données des communes représenteront 5 % des données – on maîtrisera ces données qui seront produites par l'étude – SSDS, c'est aussi le département, donc il est important d'être alignés – le but est aussi de prouver que le ski ruisselle sur l'économie de la Savoie – précise - sur les sites pilotes, il y aurait Saint-Colomban, Aussois et La Rosière.

Jean-Claude FRAISSARD – sollicite l'avis des élus.

Avis unanime favorable est donné.

-----

Jean REGALDO – convention tripartite (moniteurs/école de ski, DSR, Mairie de Montvalezan) – suggère - je souhaitais vous proposer de relancer cette convention à l'identique de l'an passé – j'ai échangé avec l'Office de Tourisme – estime – je pense que sur le suivi des heures, il y a encore des trous dans la raquette consécutivement aux récents changements de personnel à l'Office – indique - il y aura un traitement au cas par cas à faire sur une dizaine de moniteurs indépendants – précise - pour les écoles de ski, il n'y a pas de sujets, ça fonctionne – je vous propose donc de reconduire à l'identique de l'hiver précédent – huit heures de bénévolat en contrepartie d'une remise sur le forfait.

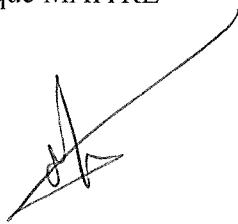
Jean-Claude FRAISSARD – interroge – je crois que la saison dernière s'est mieux passée que la saison précédente ?

Jean REGALDO – indique – l'Office de Tourisme m'a dit qu'ils n'avaient pas manqué de main d'œuvre pour les événements – si les écoles et si l'Office arrive à pourvoir les besoins et que je n'ai pas de retour des écoles de ski – il faut continuer ainsi.

**Fin de réunion = 18h50**

**Le Secrétaire**

Dominique MAITRE



**Le Président**

Jean-Claude FRAISSARD

